

REUNION DU 19 MARS 2010

* * * * *

Convocation du Conseil : 12 mars 2010

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le vendredi 19 mars à 20 heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé CHEVALIERAS

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Février 2010 - Adoption du Compte Administratif 2009 – Commune - - Vote du Budget Primitif 2010 – Commune - - Création d'un Budget Annexe « Lotissement des Eures » - Adoption du Compte Administratif 2009 – Eau – - Vote du Budget Primitif 2010 – Eau – - Communauté de Communes de GUERET/ST-VAURY ♦ *Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Transfert de la Bibliothèque Municipale de GUERET* - Suivi des dossiers – Affaires diverses.

PRESENTS : MM. CHEVALIERAS, BRUNAUD, ISOLA, CHATEAU, GASNET, JABRILLAT, DEVOS, CHANUDET, Mme AUDOUX, MM. PETIT, GOUNY, LASCoux, Mme DROUILLARD, M. CHARBONNIER, Mme VIAU.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2010

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 & VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 - COMMUNE -

Exposé du Maire

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Je vous sou mets, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2009.

Il fait ressortir un excédent global de clôture de 123 020.13 €.

Cet excédent est repris au Budget Primitif 2010.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2009. Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2009

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le projet du Budget Primitif 2010 a été examiné par la commission des Finances, il s'élève à 606 880 € répartis à raison de 498 320 € pour la section de Fonctionnement et 108 560 € pour la section d'Investissement.

L'assemblée voudra bien examiner les propositions contenues dans ce projet de Budget Primitif 2010 avant de procéder au vote.

Voir tableaux ci-joints.

(*) TAUX D'IMPOSITION 2010

Rappel des taux en 2009 :

Taxe d'habitation :	8.95 %
Foncier bâti :	10.50 %
Foncier non bâti :	49.32 %

Pour 2010, la recette est de 122 909 €, soit une augmentation de 4 052 € par rapport à celle de 2009.

INFORMATION :

Nous avons demandé aux Services Fiscaux les simulations suivantes :

↳ HYPOTHESE 1 :

+ 1 % de la Taxe d'Habitation, + 1 % du Foncier Bâti, + 1% du Foncier Non Bâti

Taxe d'habitation :	9.04 %
Foncier bâti :	10.61 %
Foncier non bâti :	49.81 %

La recette serait de **124 018 €**

↳ HYPOTHESE 2 :

+ 1.5 % de la Taxe d'Habitation, + 1.5 % du Foncier Bâti, + 1.5 % du Foncier Non Bâti

Taxe d'habitation :	9.08 %
Foncier bâti :	10.66 %
Foncier non bâti :	50.07 %

La recette serait de **124 528 €**

↳ HYPOTHESE 3 :

+ 2 % de la Taxe d'Habitation, + 2 % du Foncier Bâti, + 1 % du Foncier Non Bâti

Taxe d'habitation :	9.13 %
Foncier bâti :	10.71 %
Foncier non bâti :	49.81 %

La recette serait de **124 957 €**

Il appartiendra au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

SUBVENTIONS 2010

	2009	2010
COOPERATIVE SCOLAIRE	450 €	450 € (proposé par la commission de l'école)
A.C.C.A	232 €	340 € (proposé par la commission des Finances)
FOYER RURAL	1 900 € (+ 500 € 10^{ème} anniversaire)	(+ 3%) 1 450 €
C.C.A.S	3 000 €	3 000 €
COMICE AGRICOLE	118 €	118 €
ADIAM (Voix d'Eté)	-	500 € (proposé par la commission des Finances)

Il appartiendra au Conseil Municipal de décider

INVESTISSEMENT 2010

➤ **REPORTS :**

- Acquisition Terrain SUDOIR (pas fait) 3 830 €
- Les Ecures : - Eclairage/Bouche Incendie (pas fait) 15 000 €
- Etude (pas fait) 10 000 €

➤ **A PREVOIR OBLIGATOIREMENT :**

- Ordinateur Ecole 800 €
- Accès handicapés Mairie 4 400 €

➤ **LISTE DES TRAVAUX PRESENTEE POUR L'INVESTISSEMENT 2010:**

- Mairie : Etanchéité Extérieure/Intérieure (Estimation) 3 857 €
- Toiture Eglise (Estimation) 10 000 €
- Stockage Matériaux à La Gare 5 200 €
- Ecole (Plastifieuse/Vélos/Meubles Ordinateur) 500 €
- Distributeur 500 €
- Tronçonneuse 300 €
- Désherbeur Thermique 400 €
- Siège Tracteur 800 €
- Broyeur d'accotement 6 000 €
- Bornes Incendie (Peyzat/Mauques/Villelot) 7 500 €
- Signalisation 2 000 €
- Support Coffret Aire de Loisirs 1 000 €
- Achat Terrain (Carrière : LADANT - GOLBERY/Le Moulin-Neuf) 10 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'augmenter de 2% la Taxe d'Habitation (de 8.95 % à 9.13 %), de 2 % le Foncier Bâti (de 10,50 % à 10.71 %) et de 1 % le Foncier Non Bâti (de 49.32 % à 49.81 %).
- D'accorder une participation de 500 € à l'Association Départementale pour l'Information et l'Animation Musicales en Creuse (A.D.I.A.M) pour l'organisation d'un festival « Voix d'été ».
- La création au 1^{er} janvier 2010 du Budget annexe dénommé « Budget Lotissement des Ecures »

ADOpte le Budget Primitif 2010.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 & VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 - EAU -

Exposé du Maire

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Je vous sou mets, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2009.

Il fait ressortir un excédent global de clôture de 34 777.74 €.

Cet excédent est repris au Budget Primitif 2010.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2009. Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE le Compte Administratif 2009

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le projet du Budget Primitif 2010 s'élève à 313 335 € répartis à raison de 152 837 € pour la section d'exploitation et de 160 498 € pour la section d'Investissement.

L'assemblée voudra bien examiner les propositions contenues dans ce projet de Budget Primitif 2010 avant de procéder au vote.

Voir tableaux ci-joints.

En exploitation :

152 837 € comprenant dans les grandes lignes : EDF, entretien du réseau, réparations (remplacement : compteurs défectueux, lampe UV, ...), surveillance du réseau, amortissement des réseaux ...

En investissement :

Estimation programmée pour **160 498 €** comprenant :

- Le capital des emprunts : 1 800 €
- Les programmes en cours :
 - ♦ Reprise étanchéité Local Réservoir de Chibert 4 000 €
- Les programmes nouveaux :
 - ♦ Clôture Réservoirs Villemôme/Bonnaud 1 000 €
 - ♦ Réhabilitation Local Captage Sources Villemôme 15 000 €
- Reste 25 345 € de disponible

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Considérant que les provisions constituées initialement ayant toutes été reprises en régime budgétaire,

- Décide de revenir à la méthode de droit commun à savoir : régime semi-budgétaire des provisions.

- Propose de modifier les durées d'amortissement et de les fixer comme suit :

- Réseaux de construction : 40 ans
- Pompes/Matériel de Pompage : 10 ans
- Matériel de Traitement (Stérilisateur, ...) : 10 ans
- Matériel Informatique/Télégestion : 10 ans
- Compteurs : 10 ans

ADOpte le Budget Primitif 2010

<p align="center">COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GUERET/SAINT-VAURY : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES</p>
--

Dans le cadre de l'ouverture de la future Bibliothèque Multimédia Intercommunale et du transfert de la Bibliothèque Municipale de GUERET, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes s'est réunie les 25 Mars et 1^{er} Juillet 2009.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les évaluations réalisées par cette commission doivent être adoptées par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux membres de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les conclusions du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées.

SUIVI DES DOSSIERS

Entrées de champ :

Le Groupe de travail mis en place a étudié les solutions envisageables concernant la prise en charge des frais de création ou de remise en état d'entrée de champ.

Le Conseil Municipal se prononcera lors d'une prochaine séance sur la participation ou non du propriétaire à la réalisation des entrées.

AFFAIRES DIVERSES

♦ Demande de participation financière de BONNAT LOISIRS JEUNE : refus du Conseil Municipal

♦ Information sur la réunion de la Commission des Sites du 19 mars 2010 concernant la création de Zones de Développement de l'Eolien terrestre (Z.D.E)

♦ Réflexion du Conseil Municipal sur les modalités d'organisation envisageables pour pouvoir gérer les visites de l'Eglise les week-ends et les jours fériés tout en assurant la préservation des lieux.

♦ La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le samedi 8 mai 2010 à 10 heures.

Le Maire,

Les Conseillers,